

Ministre  
du Patrimoine canadien



Minister  
of Canadian Heritage

Ottawa, Canada K1A 0M5

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU DIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ  
PERMANENT DU PATRIMOINE CANADIEN INTITULÉ : AGIR CONTRE LE  
RACISME SYSTÉMIQUE ET LA DISCRIMINATION RELIGIEUSE, Y COMPRIS  
L'ISLAMOPHOBIE

0 1 JUIN 2018

L'honorable Julie Dabrusin, C.P., députée  
Présidente, Comité permanent du patrimoine canadien  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A6

Madame la Présidente,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, le gouvernement du Canada a le plaisir de répondre au dixième rapport du Comité permanent du patrimoine canadien (le Comité), intitulé « Agir contre le racisme systémique et la discrimination religieuse, y compris l'islamophobie », présenté à la Chambre des communes le 1<sup>er</sup> février 2018.

Le gouvernement du Canada tient à remercier les membres du Comité d'avoir préparé le rapport et formulé des recommandations sur ces questions complexes à multiples facettes. Le gouvernement remercie également les nombreuses personnes qui ont témoigné et contribué aux travaux du Comité.

Le gouvernement reconnaît l'importance de lutter contre toutes les formes de racisme systémique ou institutionnel et de discrimination religieuse, y compris l'islamophobie, l'antisémitisme, le racisme envers les noirs et le racisme envers les autochtones, entre autres. Comme l'a mentionné le Premier ministre le 21 mars 2017 au cours de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, « le racisme dénigre les gens, divise les communautés, et alimente la peur et l'animosité dans toute la société ». Bien que le Canada soit l'un des pays les plus diversifiés et inclusifs du monde, avec un engagement envers le multiculturalisme qui s'inscrit dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, il n'est pas parfait et peut faire mieux.

Le gouvernement convient également que des mesures doivent être prises pour contrer les effets du racisme systémique et de toutes les formes de discrimination religieuse, y compris l'islamophobie. Nos institutions doivent répondre aux besoins d'une

Canada

population de plus en plus diversifiée. À cette fin, le gouvernement prend des mesures actives pour s'assurer que les Canadiens sont mieux servis par ses programmes et ses politiques. Le gouvernement comprend que la discrimination peut être vécue différemment et peut être aggravée par divers aspects de l'identité d'une personne, comme l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle, le statut socioéconomique, le statut d'immigrant, l'âge et la capacité. Des données et des analyses fiables sont nécessaires pour comprendre la complexité de ces questions. C'est pourquoi le gouvernement s'est engagé à améliorer la collecte de données, l'analyse et la recherche.

Le gouvernement reconnaît que, pour lutter efficacement contre le sectarisme et la haine, il serait plus efficace d'adopter une approche gouvernementale globale, éclairée par les points de vue de ceux qui sont directement touchés par le racisme et la discrimination religieuse. À cette fin, le budget de 2018 annonçait une série d'engagements qui amélioreront la capacité du gouvernement de répondre à ces questions d'une manière qui tient compte des points de vue des Canadiens. Les engagements prévus dans le budget de 2018 seront mis en évidence en complément à un aperçu des principales initiatives et des plans existants qui appuient les recommandations du rapport du Comité.

Le gouvernement a examiné le rapport du Comité et a examiné attentivement ses recommandations, qui revêtent une grande importance pour les Canadiens. Le gouvernement du Canada abordera les recommandations présentées par le Comité en cinq thèmes : 1) Mesures fédérales, 2) Affaires autochtones, 3) Éducation et sensibilisation, 4) Données et éléments probants et 5) Application de la loi.

### **Mesures fédérales**

Le gouvernement du Canada accepte la conclusion du rapport, à savoir que le gouvernement fédéral doit jouer un rôle actif dans la lutte au racisme systémique et à la discrimination religieuse. Le gouvernement est déjà engagé dans un certain nombre d'activités qui s'inscrivent dans cet objectif. Certaines de ces initiatives actuelles s'inspirent du Plan d'action canadien contre le racisme (PACCR), plan quinquennal lancé en mars 2005 en tant qu'approche horizontale du gouvernement du Canada pour s'attaquer aux problèmes de racisme et de discrimination. Bien que le plan ait pris fin en mars 2010 sous le gouvernement précédent, certaines initiatives se sont poursuivies telles qu'elles avaient été conçues à l'origine, comme la Stratégie nationale normalisée de collecte de données sur les crimes motivés par la haine et la Stratégie pour un milieu de travail sans racisme. Deux autres initiatives ont été intégrées à d'autres programmes. L'Initiative des collectivités accueillantes, qui visait à créer des liens entre les nouveaux arrivants et les Canadiens, à éliminer les obstacles à l'intégration en créant des collectivités accueillantes et en conscientisant les gens contre le racisme, a été intégrée à l'approche simplifiée d'établissement d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Le financement des subventions et contributions du ministère de la Justice pour le PACCR a été transféré dans le cadre d'un programme-cadre appelé Programme

juridique de partenariats et d'innovation. Ce programme appuie les activités qui répondent aux conditions changeantes qui influent sur la politique canadienne en matière de justice, par exemple en appuyant les systèmes de justice nouvellement réformés ou en améliorant la prestation des services de justice, en collaboration avec les organismes et les autres ordres de gouvernement.

Le gouvernement du Canada reconnaît l'existence de la discrimination institutionnelle et le fait que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer pour que les enjeux de discrimination soient abordés afin que nos institutions soient inclusives et reflètent la diversité de notre pays. Reconnaissant qu'il reste encore beaucoup à faire, le gouvernement a annoncé dans le budget de 2018, 23 millions de dollars sur deux ans en augmentation au financement du Programme du multiculturalisme administré par Patrimoine canadien. Ceci inclura un appui à l'engagement des communautés pour le développement d'une nouvelle approche contre le racisme qui reflète la nécessité de mettre à jour PACCR à la lumière des multiples réalités communautaires d'aujourd'hui. Le programme de subventions et de contributions du multiculturalisme Inter-Action finance des projets d'engagement communautaire et de développement qui favorisent la compréhension interculturelle et interconfessionnelle et l'égalité des chances dans toutes les sphères de la société. Le dernier appel de propositions d'Inter-Action, lancé en février 2017, a accordé la priorité au financement de projets visant à éliminer la discrimination, le racisme et les préjugés, entre autres. De 2015-2016 à 2017-2018, plus de 17 millions de dollars de financement d'Inter-Action ont été approuvés pour une gamme de projets exécutés par divers organismes partout au Canada. Les projets financés comprennent des initiatives pluriannuelles dont les composantes sont axées sur le renforcement des capacités, la lutte contre le racisme, l'éducation et/ou la sensibilisation. Par exemple, un financement de 154 000 \$ a récemment été approuvé pour permettre à l'organisme sans but lucratif Le Comité de l'histoire des Canadiens noirs d'Ottawa de mettre en œuvre un projet pluriannuel intitulé *Connecting the Dots*, qui vise à renseigner les Canadiens sur les diverses communautés africaines au Canada, tout en encourageant les participants à apprendre et à appliquer les meilleures pratiques en matière de lutte contre le racisme. Le projet comprendra une série d'activités, y compris une conférence, des études de cas et des outils pour mieux connaître la diaspora africaine au Canada. On s'attend à ce qu'environ 500 ambassadeurs communautaires et 1 500 membres de diverses provinces y participent.

L'engagement appuiera les travaux actuels du gouvernement portant sur ces questions et veillera à ce que les mesures de lutte contre le racisme soient mises en œuvre d'une manière qui respecte et tienne compte des points de vues des Canadiens, des intervenants clés et, surtout, de ceux qui sont les plus susceptibles d'être touchés par le racisme et la discrimination religieuse. Un objectif clé consistera à déterminer et à appliquer les meilleures approches communautaires et fondées sur des données probantes pour aborder ces questions complexes et à facettes multiples, en tenant compte de l'accent mis par de nombreux témoins du Comité sur l'importance de l'engagement

communautaire. Il s'agira là également de l'occasion de renforcer la collaboration entre le gouvernement fédéral et les partenaires de la société civile sur ces enjeux importants.

Le gouvernement s'est également engagé à relever les défis auxquels font face les Canadiens noirs, comme en témoigne l'annonce, dans le budget de 2018, de 19 millions de dollars en vue d'accroître le soutien aux communautés locales pour les jeunes noirs à risque et de développer la recherche à l'appui de programmes de santé mentale mieux axés sur la culture dans la communauté des Canadiens noirs. Ces efforts seront également appuyés par un engagement plus ferme à ventiler divers ensembles de données selon la race afin de mieux comprendre les principaux enjeux qui touchent les Canadiens racisés. Étant donné l'importance d'adopter une approche multiadministrative pour relever efficacement les défis du racisme systémique et de toutes les formes de discrimination religieuse, y compris l'islamophobie, le gouvernement s'efforcera également de mieux collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, notamment par l'entremise du réseau existant de fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des questions de multiculturalisme. Ces efforts encourageront une plus grande collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et permettront l'échange de pratiques exemplaires et des leçons apprises en vue d'améliorer la qualité et l'orientation des efforts de lutte contre le racisme et d'inclusion à ces niveaux. Par exemple, pour la première fois en presque trente ans, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux (FPT) responsables des droits de la personne ont tenu une réunion pour discuter des principales priorités des gouvernements FPT en rapport avec les obligations internationales du Canada en matière de droits de la personne. Les ministres ont affirmé leur volonté à tenir de futures réunions ministérielles sur les droits de la personne, et ils ont convenu d'accroître la collaboration FPT.

D'autres initiatives fédérales témoignent également de l'engagement du gouvernement à combattre diverses formes de discrimination. Le rétablissement du Programme de contestation judiciaire, par exemple, permettra aux Canadiens, y compris les Canadiens racisés et ceux qui adhèrent aux religions minoritaires, de tenir le gouvernement responsable du respect des langues officielles et des droits fondamentaux de la personne. Ce programme, doté d'un budget de 5 millions de dollars, vise à fournir un soutien financier aux Canadiens pour qu'ils aient accès aux tribunaux dans le cadre de causes types d'importance nationale, afin d'aider à clarifier et à faire valoir certains droits constitutionnels et quasi-constitutionnels en matière de langues officielles et de droits de la personne au Canada. De plus, Sécurité publique Canada finance des recherches et des programmes sur la propagande haineuse et les questions connexes, dans le contexte des efforts déployés visant à prévenir et à contrer toutes les formes de radicalisation de la violence. Anciennement dans le cadre du projet Kanishka, et maintenant par l'entremise du Fonds de résilience communautaire administré par le Centre canadien pour l'engagement communautaire et la prévention de la violence, ces travaux de recherche et ces programmes contribuent à identifier les bonnes pratiques et à évaluer leur efficacité. Le Programme d'infrastructure de sécurité de Sécurité publique Canada appuie également les collectivités qui risquent d'être la cible de crimes motivés par la haine en améliorant

leur infrastructure de sécurité, notamment dans les lieux de culte, les établissements d'enseignement et les centres communautaires. De plus, le Programme légiféré d'équité en matière d'emploi en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* continue de promouvoir, d'appuyer et d'améliorer l'équité en emploi dans les organisations fédérales pour quatre groupes désignés (les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles).

Le gouvernement fédéral prend également des mesures pour mettre en œuvre progressivement le droit de chaque Canadien d'avoir accès à un logement adéquat. La Stratégie nationale sur le logement accorde la priorité aux populations les plus vulnérables et comprend des initiatives et des activités qui devraient améliorer les résultats en matière de logement pour ces groupes et en tiendra compte dans le processus d'élaboration des politiques et des programmes. Par exemple, un défenseur fédéral du logement permettra aux groupes vulnérables de soulever des problèmes systémiques ou des obstacles auxquels ceux-ci peuvent être confrontés dans l'accès à un logement adéquat; une initiative communautaire des locataires fournira un financement aux organismes locaux qui aident les personnes vulnérables ayant besoin d'un logement, afin qu'elles soient mieux représentées et qu'elles puissent participer à la prise de décisions en matière de politiques et de projets de logement.

Bien que ces initiatives contribuent à un Canada plus inclusif dans un certain nombre de domaines, il est clair qu'il faut faire davantage pour s'assurer qu'avant de mettre en œuvre un nouveau programme ou une nouvelle politique, nous comprenons et considérons son incidence auprès de divers groupes. À cette fin, un élément clé de l'approche du gouvernement en matière de lutte contre le racisme et la discrimination consiste à appliquer l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) à toutes les décisions relatives aux politiques et aux programmes. L'ACS+ est reconnue comme un processus analytique intersectionnel clé qui tient compte de multiples facteurs identitaires – comme le sexe, la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge et les déficiences mentales ou physiques – et qui permet de prendre des décisions fondées sur des données probantes qui profitent à tous les Canadiens. Ainsi, avec l'ACS+, le gouvernement applique déjà une perspective qui tient compte de l'intersectionnalité (race et ethnicité, entre autre) d'une manière globale pour faire progresser la diversité et l'inclusion.

Dans le budget de 2018, le gouvernement s'est fermement engagé à faire de l'ACS+ un outil analytique clé pour faire progresser la diversité et l'inclusion au Canada en annonçant son intention de déposer un projet de loi qui consacrera l'obligation d'appliquer l'ACS+ aux futurs processus de gestion budgétaire et financière. Le gouvernement s'est également engagé concrètement à assurer que l'impact des propositions budgétaires sur les différents groupes soit compris, afin de mieux soutenir l'élaboration de politique, la priorisation et la prise de décision. L'application de l'ACS+ à la politique publique contribue à cerner et à combattre les stéréotypes nuisibles et peut aider à mettre fin au racisme systémique et à la discrimination religieuse au Canada. Ces engagements garantiront que l'intersectionnalité des facteurs identitaires demeure une

considération clé pour les gouvernements futurs et souligneront l'importance accordée au respect de la diversité et d'une société inclusive.

Le gouvernement continue de renforcer la capacité de l'ACS+ dans l'ensemble des institutions fédérales. Malgré des progrès importants, la qualité et l'application de l'ACS+ dans l'ensemble du gouvernement doivent être améliorées de façon continue. Condition féminine Canada, en tant que centre d'expertise de l'ACS+, continuera de collaborer étroitement avec les organismes centraux et d'autres institutions fédérales pour s'assurer que les ministères et organismes soient appuyés dans leurs efforts pour intégrer entièrement l'ACS+ dans leur travail quotidien.

Reconnaissant que les enjeux de racisme et de discrimination religieuse sont mieux gérés par une approche multidimensionnelle, le gouvernement appuie également les organismes qui ont une mission commune de lutte contre le racisme et la discrimination dans la société canadienne, comme l'Alliance urbaine sur les relations interraciales. Conformément à la recommandation du Comité voulant que le gouvernement facilite, appuie et finance les efforts déployés dans l'ensemble du Canada pour renforcer les capacités des collectivités et accentuer la participation communautaire, l'inclusion civique et le développement du leadership, approuvé le financement du projet de l'Alliance urbaine sur les relations interraciales intitulé *Building Bridges Between Muslims and Allies* a reçu du financement. Les activités du projet favorisent des échanges à propos des musulmans, sur l'impact de l'islamophobie et sur les moyens de réduire la discrimination et le racisme envers les noirs, dans le but de réduire les obstacles au sein des communautés et entre celles-ci. Le projet s'adressera aux membres de diverses communautés, comme les musulmans de diverses origines ethniques et raciales, les Canadiens noirs, les membres LGBTQ2 et les Canadiens handicapés. Le projet vise à mobiliser plus de 60 participants de Calgary, de Vancouver et de Toronto.

Afin de mieux appuyer les efforts de renforcement des capacités communautaires, une partie du nouveau financement annoncé dans le budget de 2018 pour le Programme du multiculturalisme contribuera à l'élaboration de projets conçus pour renforcer les communautés partout au Canada. Ces projets viendraient compléter d'autres initiatives qui appuient le renforcement des capacités communautaires. Le Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence (Centre canadien) de Sécurité publique Canada, par exemple, offre un soutien au renforcement des capacités par l'entremise du Fonds pour la résilience communautaire, qui appuie le développement de partenariats locaux multiorganismes et la communauté grandissante des professionnels et d'acteurs de la société civile qui participent à l'évaluation, à la prévention et à l'intervention dans les cas d'extrémisme violent, y compris les activités motivées par la haine. Ces initiatives sont conçues pour tirer parti de l'expertise et des ressources locales afin de concevoir et d'offrir des programmes adaptés au contexte de la collectivité locale.

De plus, le volet Connexions communautaires du Programme d'établissement à IRCC vise à jeter les ponts entre les nouveaux arrivants et les communautés d'accueil en

appuyant les divers réseaux de la société canadienne. Le programme Connexions communautaires contribue à atténuer les sentiments d'isolement et de marginalisation chez les nouveaux arrivants, y compris les clients vulnérables comme les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes LGBTQ2. IRCC appuie actuellement une gamme d'approches différentes qui visent à améliorer l'accès aux services d'établissement, à éliminer les obstacles systémiques et à renforcer la capacité des institutions publiques (p. ex. les écoles, les bibliothèques) à répondre aux besoins des nouveaux arrivants. Ce programme favorise également la compréhension interculturelle et le sentiment d'appartenance. L'appariement des nouveaux arrivants avec des Canadiens de longue date et des immigrants établis répond également aux besoins en matière d'établissement et d'intégration.

Le gouvernement du Canada est également déterminé à épauler les personnes qui se heurtent à des obstacles à l'accès équitable aux services et à l'emploi en tant qu'élément essentiel de ses efforts de lutte contre le racisme et la discrimination. Pour appuyer ces efforts, le gouvernement du Canada transfère près de 3 milliards de dollars en financement annuel aux provinces et aux territoires au moyen d'ententes bilatérales de transfert sur le marché du travail, y compris l'Entente sur le développement du marché du travail (EDMT), l'Entente sur le Fonds canadien pour l'emploi et l'Entente sur le marché du travail pour les personnes handicapées. Ce soutien permet d'offrir toute une gamme de programmes, allant de la formation professionnelle à l'orientation professionnelle et à l'aide à la recherche d'emploi. Ces programmes aident les chômeurs et les Canadiens sous-employés à développer et à améliorer leurs compétences afin de trouver et de conserver des emplois de bonne qualité.

Dans le budget de 2017, le gouvernement s'est engagé à investir 1,8 milliard de dollars de plus sur six ans dans le cadre des EDMT, à compter de 2017-2018, et à en élargir l'admissibilité afin d'aider un plus grand nombre de Canadiens à avoir accès à la formation professionnelle et au soutien de l'emploi financés par l'assurance-emploi. Ces changements permettront aux provinces et aux territoires d'appuyer un plus large éventail de Canadiens et d'épauler un plus grand nombre de personnes à trouver et à conserver un bon emploi, y compris celles qui appartiennent à des groupes sous-représentés, comme les personnes handicapées, les femmes et les peuples autochtones.

Était également annoncé dans le budget de 2017 l'adoption de nouvelles ententes sur le développement de la main-d'œuvre. Les nouvelles ententes consolideront l'Entente sur le Fonds canadien pour l'emploi, l'Entente sur le marché du travail pour les personnes handicapées et l'ancienne Initiative ciblée pour les travailleurs âgés. Ces ententes seront bonifiées par des fonds additionnels totalisant 900 millions de dollars au cours des six prochaines années, à compter de 2017-2018.

De plus, le budget de 2018 prévoit 2 milliards de dollars sur cinq ans et 408,2 millions de dollars sur une base continue pour appuyer la création d'un nouveau Programme de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones



(Programme FCEA), qui remplace l'ancienne Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi des Autochtones (SFCEA). Cela comprend des investissements supplémentaires de 447 millions de dollars sur cinq ans et 99,4 millions de dollars par année par la suite. Le programme FCEA, tout comme la SFCEA, est un programme général et fondamental du marché du travail qui offre un continuum complet de services aux peuples autochtones et qui vise l'emploi comme mesure du succès. Il comprend une formation préalable à l'emploi (p. ex., littératie, numératie et autres compétences essentielles) et une formation plus poussée pour les emplois spécialisés. Le programme FCEA mettra davantage l'accent sur les progrès tout au long du continuum des compétences et de la formation menant à des emplois de meilleure qualité et mieux rémunérés et, après consultation des partenaires autochtones, on adoptera une approche fondée sur les distinctions, reconnaissant les besoins des Premières nations, des Inuits et des Métis. La formation est offerte aux peuples autochtones du Canada par l'entremise d'un réseau de 85 organisations autochtones qui conçoivent et offrent des programmes et des services dans plus de 600 points de service. Emploi et Développement social Canada (EDSC) travaille également à l'élaboration d'une stratégie canadienne de réduction de la pauvreté qui s'appuiera et s'alignera aux stratégies mises en œuvre par les provinces, les territoires et les municipalités, fixera des objectifs de réduction de la pauvreté, mesurera les progrès accomplis et fera rapport publiquement sur les résultats. EDSC s'est largement engagé auprès des Canadiens pour contribuer à l'élaboration de la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté au moyen de tables rondes ministérielles, du projet de recherche *Combattre la pauvreté ensemble*, de conversations au niveau communautaire, de consultations dirigées par les fonctionnaires et d'un vaste engagement en ligne auprès des Canadiens.

Dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, des tables rondes ont été organisées à Halifax et à Toronto pour discuter des questions liées à la pauvreté dans les communautés racisées, dont une pour la communauté noire qui s'est tenue à Toronto en septembre 2017. Parmi les principaux thèmes et recommandations qui se dégagent de ces tables rondes et des autres activités d'engagement, mentionnons l'adoption d'une nouvelle définition multidimensionnelle de la pauvreté; des ressources ciblées pour aborder la question de la racialisation de la pauvreté au Canada; l'examen des politiques sous l'angle de l'équité raciale (p. ex. pour l'accès à un logement abordable); les commentaires sollicités auprès des collectivités pour répondre aux préoccupations croissantes concernant l'impact du profilage racial sur les familles noires, autochtones et racisées.

Le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social a pour mandat de « collaborer avec la ministre des Affaires autochtones et du Nord pour lancer des consultations auprès des provinces, des territoires ainsi que des peuples autochtones relativement à un cadre national sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants en tant que première étape vers des services de garde abordables, de grande qualité, flexibles et véritablement inclusifs ». En collaboration avec les peuples autochtones, le gouvernement a entrepris un processus d'engagement global sur l'apprentissage et la garde des jeunes



enfants autochtones. Tout au long de 2017, plus de 100 activités de mobilisation ont été menées à travers le pays par des organisations autochtones et le gouvernement du Canada, rejoignant plus de 3 000 participants dans des assemblées publiques, des réunions régionales et nationales et des sondages en ligne.

Fort de cet engagement, le gouvernement travaille maintenant avec des partenaires autochtones à l'élaboration conjointe d'un cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones. Le Cadre tiendra compte des cultures et des besoins uniques des enfants et des familles des Premières nations, des Inuits et des Métis partout au Canada et, après approbation, il servira de guide aux collectivités, aux administrateurs de programmes, aux fournisseurs de services, aux décideurs et aux gouvernements pour la réalisation d'une vision commune.

Service Canada joue également un rôle important en assurant un accès équitable aux services pour tous les Canadiens. Le Service de liaison et d'approche communautaire de Service Canada, par exemple, collabore avec les collectivités afin de déterminer le mécanisme approprié pour améliorer l'accès aux services et combler l'accès déficient causé par des obstacles géographiques ou socioéconomiques. Par exemple, afin de combler de façon proactive les écarts concernant la participation des Canadiens autochtones, Service Canada et l'Agence du revenu du Canada (ARC) ont collaboré pour accroître la sensibilisation et la participation au programme sur la Prestation canadienne pour enfants et à d'autres programmes. La collaboration d'une durée de 12 mois a donné lieu à l'engagement de 698 collectivités des réserves et du Nord, et le financement pour poursuivre ce travail a été annoncé dans le budget de 2018.

Le gouvernement du Canada reconnaît également l'importance d'intégrer les immigrants au marché du travail et collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, dans le cadre du Forum des ministres du marché du travail, afin d'améliorer l'intégration des immigrants qualifiés. Depuis 2009, le Cadre pancanadien pour l'évaluation et la reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger a fourni aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux une vision stratégique pour leurs efforts de collaboration en vue de faire progresser les systèmes de reconnaissance des titres de compétences étrangers à l'échelle du Canada, de sorte que les personnes formées à l'étranger puissent utiliser plus rapidement leurs compétences sur le marché du travail canadien. Le gouvernement du Canada s'est engagé à collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes de réglementation et les organismes d'évaluation afin de mieux harmoniser l'information, le soutien et l'évaluation dans le processus d'attribution de permis avec les changements apportés aux processus de sélection des immigrants.

De plus, le gouvernement propose de s'assurer que les droits des travailleurs étrangers temporaires au Canada soient protégés et appliqués en renforçant le régime de conformité au programme par la tenue d'inspections à l'improviste, tel qu'annoncé dans le budget de 2018. Le gouvernement propose également d'établir, à titre de projet pilote,

un réseau d'organismes de soutien pour les travailleurs étrangers temporaires confrontés à d'éventuels abus de la part de leurs employeurs.

De plus, depuis 2014, IRCC travaille avec les provinces et les territoires à la mise en œuvre du plan multilatéral visant à assurer la réussite des immigrants, approuvé par le Forum des ministres responsables de l'immigration (FMRI), afin d'améliorer l'intégration et l'établissement au niveau social et économique des nouveaux arrivants. Dans le cadre de ce plan, le gouvernement du Canada travaille étroitement avec les provinces et les territoires afin d'accroître la collaboration avec les employeurs pour appuyer l'intégration des nouveaux arrivants sur le marché du travail. Toutes les parties ont partagé et désigné des approches efficaces pour accroître la capacité des employeurs à comprendre et à reconnaître l'éducation et l'expérience acquises par les nouveaux arrivants à l'étranger, y compris le soutien à l'élaboration de pratiques d'embauche et organisationnelles inclusives qui contribuent à attirer des nouveaux arrivants sur le marché du travail et à assurer leur maintien en poste.

Le gouvernement croit également qu'il faut compter sur une fonction publique fédérale forte et équitablement représentée qui reflète la diversité du Canada. À cette fin, la Commission de la fonction publique du Canada (CFP) a mis en œuvre diverses initiatives fédérales pour favoriser l'embauche diversifiée et équitable dans la fonction publique fédérale. Au nombre de ces initiatives, mentionnons, par exemple, le Centre d'expertise autochtone (CEA), dont le mandat consiste à réduire les obstacles à l'emploi pour les peuples autochtones. Le CEA collabore avec Pilimmaksaivik (Centre fédéral d'excellence pour l'emploi des Inuits au Nunavut) afin d'élaborer des stratégies de recrutement pour attirer et maintenir en poste des candidats autochtones.

Parmi les autres efforts déployés, on compte l'initiative nationale Opportunité d'emploi pour étudiants autochtones, qui vise à accentuer les mesures de recrutement et de maintien en poste des jeunes autochtones dans la fonction publique fédérale. Un nouvel inventaire permettra aux étudiants autochtones de toutes les régions du Canada d'acquérir une expérience de travail à proximité de leur lieu de résidence ou d'études. De plus, la CFP mène des activités de sensibilisation auprès d'associations responsables de l'équité en matière d'emploi et de communautés linguistiques minoritaires, dans le but d'accroître les taux de demande des membres des groupes de langue officielle en situation minoritaire et visés par l'équité en emploi.

La CFP offre également des instruments d'évaluation normalisés par l'entremise de son Centre de psychologie du personnel à l'intention des organisations de la fonction publique. Ces tests sont élaborés avec divers groupes et sont surveillés et mis à jour en tenant compte des enjeux de diversité. Les tests en ligne non supervisés permettent aux personnes handicapées d'utiliser leurs propres technologies d'assistance à domicile et éliminent les obstacles liés aux déplacements et autres coûts pour les personnes vivant dans les collectivités éloignées. De plus, les versions finales des tests sont soumises à un « examen d'équité », permettant de confirmer qu'ils sont adaptés à la culture et que l'on

utilise un langage clair et simple. On surveille le rendement des membres des groupes visés par l'équité en matière d'emploi qui participent aux tests afin de s'assurer que ceux-ci ne constituent pas un obstacle à leur emploi. La normalisation de l'administration et de la notation garantit un traitement équitable de toutes les personnes. La CFP publie également des versions multiples et adaptées de ses examens afin de répondre aux besoins individuels.

Les exemples ci-dessus abordent la question de l'inclusion de différentes façons et présentent les travaux en cours et prévus pour les prochaines années. Le gouvernement du Canada est déterminé à mettre en œuvre des initiatives significatives, fondées sur des données probantes, auxquelles participent les collectivités et l'ensemble des organisations gouvernementales, visant à assurer l'égalité des chances et la croissance pour l'ensemble de la population canadienne.

### **Affaires autochtones**

Le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre en œuvre les 94 appels à l'action présentés par la Commission de vérité et réconciliation (CVR) dans son rapport final, publié en décembre 2015. Mentionnons notamment l'engagement, annoncé en mai 2016, d'adopter de façon intégrale la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de la réconciliation et s'efforce de la faire progresser afin de renouveler la relation de nation à nation, d'Inuit à la Couronne et de gouvernement à gouvernement avec les peuples autochtones, une relation fondée sur la reconnaissance des droits, du respect, de la coopération et du partenariat. Voici les mesures qui ont été prises jusqu'à maintenant pour faire progresser la réconciliation :

- L'établissement de mécanismes bilatéraux permanents annoncés en décembre 2016, avec l'Assemblée des Premières nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami et le Ralliement national des Métis pour faire progresser les politiques fondées sur les distinctions et les priorités communes par la tenue de réunions annuelles avec le premier ministre et les principaux ministres fédéraux. Les priorités communes dans le cadre de ces mécanismes comprennent des mesures dans plusieurs domaines identifiés par la Commission de vérité et réconciliation dans ses appels à l'action afin de combler l'écart entre les peuples autochtones et non autochtones au Canada, en ce qui a trait notamment au logement, à la santé et au bien-être, à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants, à l'emploi et aux langues autochtones.
- Le 6 décembre 2016, le premier ministre a annoncé que le Canada élaborera, conjointement avec les peuples autochtones, une loi sur les langues autochtones pour préserver, protéger et revitaliser ces langues.

- En juin 2017, Patrimoine canadien et trois organisations autochtones nationales ont lancé l'élaboration conjointe d'une législation sur les langues des Métis, des Inuit et des Premières Nations et ont convenu d'un processus de mobilisation axée sur la collaboration.
- La création d'un groupe de travail au niveau ministériel en février 2017 portant sur la révision des lois et des politiques relatives aux peuples autochtones.
- La dissolution d'Affaires autochtones et du Nord Canada et la création de deux nouveaux ministères – Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et Services aux Autochtones Canada – afin d'accroître la capacité du gouvernement de fonctionner selon une approche basée sur les distinctions et de mettre en œuvre l'esprit et l'intention des ententes existantes et futures avec les peuples autochtones, comme on l'a annoncé en août 2017. Services aux Autochtones Canada a vu le jour en décembre 2017.
- Le 14 février 2018, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il tenait à prendre un engagement national auprès des Premières nations, des Inuits et des Métis qui contribuera à élaborer un cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits, pour garantir que la reconnaissance des droits des Autochtones constitue le point de départ de toute action du gouvernement fédéral. Il est prévu qu'en utilisant la reconnaissance des droits autochtones comme cadre pour toutes les actions gouvernementales, on pourra donner suite de manière plus efficace aux priorités, dont l'éducation et les langues autochtones, au profit de la réconciliation et de la mise en œuvre des appels à l'action de la CVR.

Le gouvernement du Canada a fait des progrès dans la mise en œuvre de plusieurs des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation en tenant compte de son champ de responsabilité. L'avancement de la mise en œuvre de tous les appels à l'action se poursuivra et le gouvernement fédéral collaborera avec ses partenaires externes (p. ex. provinces/territoires et autres secteurs) pour obtenir des résultats tangibles et réels en vue d'une mise en œuvre complète. Il existe également un engagement permanent à rendre compte régulièrement au public des progrès réalisés dans la mise en œuvre de chacun des appels à l'action.

La Commission de vérité et réconciliation a demandé au gouvernement du Canada d'établir un Conseil national pour la réconciliation, Appel à l'action n° 53, en partenariat avec les peuples autochtones pour surveiller et évaluer les progrès vers la réconciliation à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la société canadienne et de faire rapport au Parlement et à la population canadienne. Le gouvernement du Canada a adopté diverses mesures et le gouverneur en conseil a nommé des membres à un Conseil d'administration provisoire en décembre 2017, qui est présidé par le grand chef Wilton Littlechild, ancien

commissaire de la Commission de vérité et réconciliation. Le Conseil d'administration provisoire est mandaté pendant six mois pour diriger un processus d'engagement qui aboutira à des recommandations sur la portée et le mandat du Conseil national pour la réconciliation.

Le gouvernement du Canada s'engage activement auprès de tous les secteurs de la société canadienne afin de faire progresser la réconciliation. Ces objectifs sont au cœur des efforts déployés par le gouvernement pour collaborer avec ses partenaires afin de donner suite à tous les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

Le 22 février 2017, le premier ministre a annoncé la création du Groupe de travail des ministres chargé de l'examen des lois et des politiques relatives aux peuples autochtones afin d'assurer l'harmonisation des lois et des politiques fédérales avec la Loi constitutionnelle de 1982; les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation; les obligations internationales en matière de droits de la personne, y compris la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Le gouvernement du Canada a l'intention de respecter son engagement à appliquer la Déclaration des Nations Unies à la suite de l'examen des lois et des politiques et de l'adoption de processus parallèles.

Le Groupe de travail tient compte d'une approche fondée sur des principes pour assurer cet examen et il s'agit des principes concernant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones. Ces principes appuient de nombreux droits reconnus dans la Déclaration des Nations Unies, y compris le droit à l'autodétermination et le consentement libre, préalable et éclairé.

Le Groupe de travail a déjà entrepris l'engagement et l'examen d'un certain nombre de lois et de politiques, y compris la mise en œuvre de la Déclaration, et continuera de rencontrer les groupes autochtones et d'épauler leurs collègues ministériels dans la révision des lois, des politiques et des pratiques opérationnelles.

Le gouvernement fédéral a annoncé son appui au projet de loi d'initiative parlementaire C-262, qui propose la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones par voie législative et vise à assurer la cohérence entre le droit canadien et la Déclaration. Le projet de loi C-262 s'appuie sur d'autres mesures que le gouvernement a prises pour mettre en œuvre la Déclaration.

Le Canada s'est également engagé à respecter le principe de Jordan. À ce jour, la couverture des frais de plus de 73 000 demandes de services de santé, de services sociaux et/ou éducatifs, de mesures de soutien et de divers produits ont été approuvés. En juillet 2016, l'Initiative du principe de Jordan – Principe de l'enfant d'abord a été annoncé, assortie d'un montant de 382,5 millions de dollars sur trois ans (2016-2017 à 2018-2019) pour financer des organismes autochtones externes afin d'assurer la coordination des services; créer un fonds de règlement de l'accès aux services pour répondre aux besoins en matière de santé, de services sociaux et d'éducation des enfants des Premières nations

vivant dans les réserves et hors réserve; recueillir et analyser les données sur les services et les finances; assurer une capacité adéquate en ressources humaines pour mettre en œuvre cette Initiative.

Des travaux sont en cours avec les Premières nations pour élaborer une approche à plus long terme du principe de Jordan. L'engagement avec les partenaires des Premières nations ainsi que les activités stratégiques et de recherche permettront d'appuyer l'approche à long terme.

Dans le cadre des quatre décisions du Tribunal canadien des droits de la personne (janvier, avril, septembre 2016 et 26 mai 2017, modifications le 2 novembre 2017) concernant le principe de Jordan, le Canada continue de rendre compte des résultats sur la conformité. Le dernier rapport de conformité a été soumis en novembre 2017. Le prochain rapport de conformité doit être présenté au Tribunal d'ici le 15 mai 2018.

Services aux Autochtones Canada continue de promouvoir la collaboration entre les provinces, les organisations autochtones régionales et le ministère en finançant des ententes tripartites officielles de partenariat en éducation. L'objectif est d'établir des relations de travail entre les fonctionnaires et les éducateurs dans les divers systèmes provinciaux et dans les organisations et les écoles autochtones régionales. Il existe actuellement 12 protocoles d'entente tripartites au Canada.

Le ministère a signé l'entente sur l'éducation des Anishinabek qui transfère la compétence en matière d'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année à 23 collectivités des Premières nations de l'Ontario comprenant 25 000 personnes et 2 000 élèves.

Le système scolaire des Premières nations du Manitoba, soit le tout premier conseil scolaire des Premières nations du genre, a officiellement commencé ses activités en juillet 2017, au profit de 1 800 élèves dans 10 collectivités.

### **Éducation et sensibilisation**

Le gouvernement du Canada reconnaît que la tenue d'une campagne d'éducation et de sensibilisation représente une approche efficace pour combattre le racisme et promouvoir l'inclusion. C'est pourquoi le gouvernement continue d'appuyer une gamme d'initiatives connexes, notamment le Mois de l'histoire des Noirs et le Mois du patrimoine asiatique, qui soulignent l'héritage et les contributions des Canadiens noirs et asiatiques. De nombreux projets comportant des éléments d'éducation et de sensibilisation à la lutte contre le racisme et la discrimination religieuse ont été et continuent d'être financés par le Programme du multiculturalisme et d'autres initiatives. L'un de ces projets, par exemple, vise *Our Diversity Now*, qui a eu lieu du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 mars 2018. Le projet a promu la tolérance et la diversité par l'engagement et l'interaction entre des jeunes représentant diverses communautés religieuses. On a également mis sur pied un réseau interrégional et interreligieux canadien de la jeunesse afin d'assurer la durabilité à long terme des résultats du projet.

C'est un exemple clair de la façon dont le gouvernement du Canada facilite, appuie et finance les efforts déployés partout au Canada pour amorcer un dialogue interconfessionnel et interculturel, conformément à la recommandation du Comité sur cette question. Le financement accru du Programme du multiculturalisme annoncé dans le budget de 2018 permettra également de donner suite à cette recommandation en finançant des projets qui favorisent une meilleure compréhension entre les communautés et permettent de regrouper des dirigeants et des experts interconfessionnels, entre autres, afin de trouver de nouvelles façons de collaborer et de lutter contre la discrimination.

S'appuyant sur le financement du Programme du multiculturalisme pour les initiatives qui favorisent le dialogue interconfessionnel et interculturel, le Bureau des droits de la personne, des libertés et de l'inclusion (BDPLI) collabore aussi régulièrement et de façon significative avec la diaspora et des groupes religieux et confessionnels, la société civile, les universitaires et la communauté internationale en général. Le BDPLI établit régulièrement des moments de collaboration et d'échanges interconfessionnels. Par exemple, le 27 octobre 2017, à l'occasion de la Journée internationale de la liberté religieuse, le secrétaire parlementaire Omar Alghabra a organisé une table ronde entre le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté de religion ou de conviction, M. Ahmed Shaheed, et un échantillon diversifié d'organisations religieuses et de la société civile au Canada. Cet événement a contribué à créer un réseautage et un engagement interconfessionnels, et a orienté l'approche du Canada à l'égard de ces questions, sur la scène nationale et internationale.

Le gouvernement approuve également l'attention accordée par le Comité aux avantages d'échanger de l'information sur les meilleures pratiques pour promouvoir l'inclusion et lutter contre le racisme systémique et la discrimination religieuse, y compris l'islamophobie, et d'en tirer des leçons. Dans cette optique, le gouvernement renforcera son engagement à tirer des leçons des pratiques exemplaires, notamment en faisant davantage pour rechercher des mécanismes et les mettre à profit, dont l'initiative des pratiques exemplaires en matière de relations interraciales de la Fondation canadienne des relations raciales et les pratiques exemplaires au niveau municipal de la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination. Grâce à l'engagement communautaire annoncé dans le budget de 2018, l'approche du gouvernement sera orientée par les divers points de vue des collectivités les plus touchées.

Reconnaissant que le racisme systémique et la discrimination religieuse sont complexes et exigent des efforts de la part de divers acteurs pour trouver des solutions, le gouvernement convient qu'il devrait jouer un rôle de chef de file. En octobre 2016, le gouvernement fédéral a accueilli le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine des Nations unies, et a depuis mis en œuvre plusieurs mesures portant sur des questions soulevées dans leur rapport. En effet, le gouvernement reconnaît officiellement, en outre, la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, et y a donné suite par l'octroi d'un financement de 19 millions de dollars pour relever les



défis auxquels font face les Canadiens noirs. L'annonce de la création d'un nouveau Centre pour les statistiques sur les sexes, la diversité et l'inclusion et d'une initiative de développement des capacités statistiques des Autochtones dans le budget de 2018 confirme l'engagement du gouvernement à combler les lacunes pour l'accès à des données désagrégées sur les identités croisées. Au cours des mois et des années à venir, ces mesures et d'autres initiatives contribueront au travail continu du Canada visant à promouvoir l'inclusion et à aborder des enjeux clés, comme l'islamophobie et d'autres formes de discrimination religieuse.

Le gouvernement du Canada reconnaît également l'importance de la littéracie médiatique et l'éducation aux médias et continuera de collaborer avec les membres des médias et des plateformes numériques pour promouvoir la littéracie médiatique au Canada. Bien que les médias et les plateformes numériques présentent de nombreux avantages, notamment en ce qui concerne la création et le développement culturel, ils risquent d'être utilisés pour diffuser de fausses nouvelles, un discours haineux et contribuer à la cyberintimidation. Voilà pourquoi il faut éduquer et conscientiser les Canadiens sur l'utilisation des plateformes médiatiques à l'aide de diverses mesures sur l'éducation aux médias. Le gouvernement du Canada encourage l'utilisation des médias et des plateformes numériques en tenant compte qu'il faut assurer l'éducation aux médias et mobiliser la population en la matière. À cet égard, des partenariats comme l'initiative de deux ans entre Facebook Canada et Mediasmarts pour promouvoir la culture numérique et l'éducation aux médias sont un pas dans la bonne direction.

Nous accueillons avec satisfaction la suggestion du Comité quant à l'élaboration de matériel pédagogique qui promeut une prise de conscience et une conception interculturelles et interconfessionnelles. Les données et la recherche sur les crimes haineux de même que divers témoins comparus devant le Comité ont permis de souligner les diverses façons par lesquelles des communautés religieuses subissent une discrimination, et le gouvernement continue de prendre ces enjeux au sérieux. Voilà pourquoi, d'une part, la conception interculturelle et interconfessionnelle demeure une priorité fondamentale dans le financement du Programme du multiculturalisme et, d'autre part, le financement des projets a pour but de promouvoir la diversité et l'inclusion par un appui à l'établissement de rapports positifs entre les communautés culturelles, religieuses et ethniques au Canada.

L'appui résolu du gouvernement aux initiatives pédagogiques peut également être perçu dans son Plan pour l'éducation et le perfectionnement des compétences. Conformément à ce qui est décrit dans le budget de 2018, l'un des objectifs du Plan consiste à accroître la diversité dans le milieu de la recherche en réalisant des investissements dans les conseils subventionnaires, des initiatives de collecte de données, les chercheurs en début de carrière et les nouveaux plans d'équité entre les sexes. En outre, dans le cadre du Plan pour l'innovation et les compétences du Canada, le Conseil national de recherches s'efforcera d'accroître la représentation des femmes, des jeunes, des Autochtones, des personnes handicapées et des membres de minorités visibles parmi

ses chercheurs. Tel qu'il est précisé dans le rapport du budget, cela comprend la sensibilisation de divers groupes de Canadiens à leur existence et à la possibilité d'y participer.

L'attaque terroriste perpétrée le 29 janvier 2017 contre les fidèles au Centre culturel islamique de Québec nous a rappelé tragiquement jusqu'où le racisme et la discrimination religieuse, y compris l'islamophobie, peuvent mener. Elle fait ressortir l'importance de promouvoir par anticipation la diversité, l'équité et l'empathie. Les Canadiens doivent se souvenir de cette tragédie, des personnes qui y ont perdu la vie, de celles qui y ont subi des blessures et des membres de leur famille. En considérant que 10 % de tous les crimes de haine déclarés par la police en 2016 étaient antimusulmans, cette fusillade continuera de nous rappeler la nécessité collective d'intensifier et d'améliorer la lutte contre la haine. Devant la persistance du racisme, de l'islamophobie et des autres types de discriminations religieuses dans la société canadienne qui se manifestent notamment sous la forme de crimes haineux, de diverses inégalités fondées sur la race ou de discrimination en milieu de travail, il faut prendre un engagement indéfectible envers la pleine participation économique, citoyenne et sociale des Canadiens partout au pays. À cette fin, et en tant que partie à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale adoptée par les Nations Unies, le gouvernement du Canada continuera d'accroître la prise de conscience de nos efforts pour contrer toutes les formes de racisme et la discrimination religieuse, y compris l'islamophobie, au Canada.

### **Données et éléments probants**

Il existe une quantité considérable de preuves sur la persistance du racisme et de la discrimination envers plusieurs communautés, y compris musulmanes, juives, noires et autochtones. Statistique Canada déclare en moyenne qu'environ 1 360 incidents de crimes haineux sont signalés chaque année par la police depuis 2009. En 2016, environ un tiers de tous les crimes haineux visaient des groupes religieux (par exemple, 10 % contre les musulmans et 16 % contre les juifs), alors que les crimes ciblant les communautés noires demeurent les crimes haineux liés à la race ou à l'origine ethnique les plus courants, soit 15 % de tous les crimes haineux. Le gouvernement reconnaît que, pour pleinement concevoir les difficultés et enjeux auxquels est confrontée la population de plus en plus diversifiée du Canada, des données exhaustives et de grande qualité sont requises pour effectuer un suivi et un ciblage améliorés des politiques et d'éradiquer la discrimination et les inégalités. À titre d'organisme statistique national, Statistique Canada est un chef de file dans la collecte et la diffusion des données relatives aux caractéristiques ethnoculturelles et linguistiques de la population entre les domaines sociaux tels que le travail, le revenu, la justice, l'éducation et la santé.

Statistique Canada demeurera un chef de file dans ce domaine. De concert avec d'autres ministères et organismes fédéraux, Statistique Canada discernera les besoins en analyse et données nouvelles et mettra tout en œuvre pour trouver de nouveaux modes d'utilisation des données actuelles afin de rehausser le suivi et l'évaluation des politiques

sur les plans de l'instauration et des retombées pour éradiquer la discrimination raciale, les inégalités et la racialisation de la pauvreté.

Ce travail sera également appuyé par le Centre pour les statistiques sur les sexes, la diversité et l'inclusion. Dans le budget de 2018, il est proposé de consentir à Statistique Canada un nouveau financement de 6,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de l'exercice 2018-2019, et de 0,6 million de dollars par année par la suite, pour établir le Centre. Conformément au nombre appréciable de suggestions formulées par les témoins qui ont comparu devant le Comité, le Centre travaillera à l'analyse et à la diffusion des données sur les sexes, les minorités visibles et les autres identités croisées pour concevoir les obstacles auxquels différents groupes font face, de même que les moyens optimaux par lesquels appuyer ces derniers, et enrichir notre conception des enjeux sociaux, économiques, financiers et environnementaux. Le carrefour de données pour l'ACS + du Centre permettra d'appuyer l'élaboration de politiques et la prise de décisions fondées sur des données probantes au sein du gouvernement fédéral et à l'extérieur.

Pour ajouter à l'engagement du gouvernement du Canada de raffermir la formulation de politiques fondées sur des données probantes, d'autres investissements ont été annoncés dans le budget de 2018 afin que le ministère des Finances Canada collabore avec Statistique Canada et Condition féminine Canada à l'élaboration d'indicateurs et de données pour évaluer la progression du Canada vers l'atteinte des objectifs de croissance partagée et d'égalité des sexes. De plus, on a consenti 5 millions de dollars à Condition féminine Canada pour procéder à des recherches et à la collecte de données, l'un des premiers projets à ce chapitre consistant à analyser les difficultés auxquelles font face les minorités visibles et les nouvelles arrivantes qui cherchent à obtenir un emploi dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.

La recommandation du Comité relativement à la collecte de données désagrégées est également en phase avec la priorité actuelle d'EDSC qui consiste à instaurer une stratégie ministérielle de données. La Stratégie de données d'EDSC vise entre autres à améliorer l'accès aux données désagrégées, ce qui pourra permettre ultérieurement de discerner les données qui, à EDSC, serviront à améliorer le suivi et l'évaluation de l'instauration et des retombées des politiques en vue d'éradiquer la discrimination raciale, les inégalités et la racialisation de la pauvreté. Dans le budget de 2018, un investissement de 12,1 millions de dollars sur cinq ans et de 1,5 million de dollars par année par la suite est proposé pour réduire les principales lacunes dans la mesure de la pauvreté au Canada. Par cet investissement, on reconnaît l'importance des données sur la pauvreté dans la prise de décisions fondées sur des données probantes par tous les ordres de gouvernement. Une telle démarche contribuera à faire en sorte que les données sur la pauvreté soient inclusives de tous les Canadiens, que des données sur diverses dimensions de la pauvreté soient saisies et que les données soient fiables et présentées en temps utile. Dans la sphère sportive, Sport Canada passe en revue sa stratégie de collecte de données pour y intégrer un suivi amélioré des données désagrégées, afin de bien

concevoir la mesure dans laquelle le milieu sportif se révèle accueillant pour les groupes sous-représentés, comme les Autochtones, les minorités visibles, les femmes et les filles.

La collecte systématique de données désagrégées sur les principaux résultats économiques et sociaux des immigrants correspond également au mandat de base d'IRCC en matière de recherche et d'élaboration de données. IRCC collabore étroitement avec Statistique Canada à la direction d'enquêtes nationales, dont le Recensement de 2016, l'Enquête sociale générale (divers cycles), l'Enquête sur la population active et l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes. De plus, IRCC mène périodiquement des recherches et analyses approfondies au moyen des bases de données à l'interne et du couplage des données avec Statistique Canada, afin d'obtenir d'importants éclaircissements à propos des résultats et des tendances des immigrants au fil du temps. Par exemple, la Base de données longitudinales sur les immigrants (BDIM), laquelle résulte du couplage des renseignements tirés des fiches d'établissement et des fichiers de données fiscales des immigrants, constitue une source de données exhaustives au sujet des résultats économiques de la population immigrante déclarante au Canada depuis 1980. La BDIM fournit des renseignements détaillés et fiables à propos du revenu d'emploi des immigrants, toutes catégories confondues, pendant une période assez longue pour permettre l'évaluation des retombées de caractéristiques en particulier, comme l'éducation et la connaissance du français ou de l'anglais, sur les résultats des immigrants à long terme. Une telle connaissance est fondamentale pour éclairer les politiques visant l'atténuation des obstacles tenaces à l'accès égal aux services de même que l'éradication de la discrimination systémique à laquelle font face des immigrants et minorités visibles qui s'efforcent de contribuer à la société et à l'économie du Canada.

On reconnaît également le besoin en données améliorées en lien avec les crimes haineux et les actes haineux pour garantir la sécurité et l'inclusion des personnes qui habitent le Canada et éclairer les décisions relatives aux politiques et aux programmes. Statistique Canada a mis en place, de concert avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC), d'autres services de police au Canada et l'Association canadienne des chefs de police, des normes en vue de la collecte uniforme des données sur les crimes haineux au Canada. L'élaboration de ces normes, amorcée en 2002 en préparation du Plan d'action canadien contre le racisme, s'est traduite par le lancement de la collecte uniforme de données en 2005 par le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Ces normes s'appuient sur une définition uniforme du concept de « crime haineux » fondée sur le *Code criminel* du Canada. L'appui aux services de police quant à la prise de conscience de ces normes et à la déclaration de données constantes a été réalisé au moyen de la formation.

Le gouvernement du Canada affirme le besoin d'une source exhaustive de données pour fournir continuellement des renseignements sur la nature et la portée des crimes haineux et des actes haineux. Il importe de continuer de recueillir les données sur la sécurité et l'inclusion des personnes qui habitent le Canada et d'éclairer les décisions relatives aux politiques et aux programmes de données de qualité.

Le Programme de DUC de Statistique Canada constitue la base de données nationale du pays en ce qui touche les crimes haineux déclarés par la police au Canada. Toutes les données sur les crimes, y compris les renseignements sur les crimes haineux, sont déclarées chaque mois à Statistique Canada puis divulguées chaque année à la suite d'un processus de validation. Bien que cette source permette de dresser un tableau complet des crimes déclarés à la police et considérés comme haineux d'après les normes nationales uniformes, elle n'englobe ni les crimes qui ne sont pas déclarés à la police, ni les actes haineux à caractère non criminel.

Statistique Canada s'engage à travailler avec Sécurité publique Canada et le ministère de la Justice à la coordination et à la création de possibilités de déclaration extrajudiciaires comme suite donnée à la Recommandation 8. Dans le travail à ce chapitre, on veillera à inclure une base de données normalisée à l'échelle nationale quant aux possibilités de déclarations extrajudiciaires. De plus, la création du Centre pour les statistiques sur les sexes, la diversité et l'inclusion, pour laquelle il est proposé dans le budget de 2018 un nouveau financement à Statistique Canada, appuiera encore davantage l'analyse et la diffusion des données sur les crimes et les actes haineux.

Le gouvernement du Canada est également conscient de l'importance de produire continuellement des recherches pertinentes et actualisées sur les *délinquants* qui commettent des crimes haineux afin d'éclairer les politiques servant à contrer la haine et à prévenir la criminalité relative à la haine. Avec l'appui du Programme du multiculturalisme, Statistique Canada a diffusé des données et rapports annuels publics sur les crimes haineux. Actuellement, la version 2.2 du Programme de DUC permet de saisir à l'échelle nationale des détails exhaustifs et désagrégés sur les victimes d'actes criminels haineux, recueillis auprès des services municipaux et provinciaux de police et de la GRC. Il existe cependant plusieurs lacunes dans les données, ce qui complique par ricochet la recherche et l'analyse des tendances de la délinquance, de leurs retombées et de l'efficacité des démarches de prévention et d'intervention. Les renseignements des tribunaux à propos des cas où la haine est prise en compte dans la détermination de la peine sont limités, et les pratiques de déclaration par les forces de l'ordre peuvent varier considérablement d'un secteur de compétence à l'autre. De plus, les données des victimes sont restreintes et inconstantes. L'Enquête générale sociale sur la victimisation n'a lieu que tous les cinq ans, son échantillon est limité, et les voies de déclaration des actes haineux (par opposition aux crimes haineux) auxquelles les personnes ont accès diffèrent passablement entre les secteurs de compétence. Sécurité publique Canada travaillera donc avec ses partenaires à l'échelon fédéral, y compris le Centre canadien de la statistique juridique à Statistique Canada, les autres ordres de gouvernement ainsi que des experts et intervenants à l'extérieur du gouvernement, en vue d'élaborer des stratégies d'une efficacité accrue dans la collecte des données et la tenue d'analyse. De telles stratégies pourront inclure l'appui aux interventions de Statistique Canada afin de rehausser la qualité et la quantité des données présentées par les forces de l'ordre et les tribunaux, notamment l'appui à une désagrégation accrue des dénombrements des caractéristiques des victimes et des délinquants.

En outre, le gouvernement du Canada souscrit à l'idée selon laquelle les données déclarées par la police peuvent éclairer les Canadiens quant aux caractéristiques ciblées par la haine, mais ses données révèlent peu de caractéristiques des *origines et intentions ayant motivé* les crimes haineux de même que leurs retombées sur les victimes; or, de telles caractéristiques pourraient contribuer à l'élaboration de politiques fructueuses pour contrer la perpétration de crimes haineux et à l'édification de la résilience communautaire face aux actes motivés par la haine contre les Canadiens. À cette fin, il faut accroître les recherches qualitatives et quantitatives approfondies des spécialistes dans ce domaine. Sécurité publique Canada de même que les organismes du portefeuille de Sécurité publique, le ministère de la Justice Canada et le Centre canadien de la statistique juridique de Statistique Canada collaboreront à la mise au point d'un programme de recherche pour traiter les caractéristiques et motivations particulières des délinquants qui commettent des crimes haineux ainsi que les besoins des victimes de crimes haineux.

Par exemples, les premiers travaux financés par le Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence (ci-après le Centre canadien) appuient la collecte et l'analyse des données, notamment pour bien concevoir la dynamique des discours haineux en ligne, les tendances dans le recrutement et l'implication de ceux qui entrent dans des mouvements tels Daech et les groupes d'extrême-droite, de même que les pratiques prometteuses afin de contrer cette dynamique, provenant du contre-discours et de discours autres, pour joindre les personnes à risque.

Le gouvernement du Canada continuera de favoriser les types de projets de recherche scientifique actuellement financés par des organismes de financement de la recherche, dont le Centre canadien ainsi que le Centre des sciences pour la sécurité de Recherche et développement pour la défense Canada, lesquels sont axés sur la conception du cheminement des personnes qui ont recours à la violence dictée par la haine et se mettent au service de groupes haineux.

Le gouvernement du Canada continue d'appuyer et de financer la recherche sur le racisme et la discrimination, laquelle peut servir à éclairer les politiques publiques, suivant les recommandations du Comité. Le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) promeut et appuie la recherche au niveau postsecondaire ainsi que la formation en recherche en sciences humaines, y compris la recherche sur le racisme et la discrimination, thèmes pour lesquels le CRSH a octroyé de 2013 à 2018 une somme d'environ 14 millions de dollars sous forme de subventions et de bourses d'études. La recherche financée par le CRSH stimule le dialogue à propos des enjeux socioéconomiques auxquels les Canadiens attachent de l'importance. En outre, la publication des résultats de recherche contribue à éclairer les décideurs, tous ordres de gouvernement confondus, pendant que les fonctionnaires ont également l'occasion, aux termes des diverses subventions du CRSH, de travailler en partenariat avec des universitaires à des projets de recherche pertinents sur le plan des politiques publiques. Le CRSH ne privilégie pas généralement certains domaines de recherche en tant que priorités de financement, mais l'organisme entrevoit parfaitement que les chercheurs de

niveau postsecondaire au Canada et leurs partenaires continuent de demander et d'obtenir un appui financier à la recherche pertinente sur les plans du racisme et de la discrimination religieuse.

### **Forces de l'ordre**

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance d'offrir aux victimes des possibilités sécuritaires et bien annoncées de déclaration des crimes haineux et des actes haineux, d'appuyer les interventions visant à obtenir justice et les services appropriés, et de faire en sorte que les fonctionnaires et la population prennent bien conscience de la nature de ces événements et de la fréquence à laquelle ils se produisent.

À l'heure actuelle, les crimes haineux qui sont visés particulièrement dans le *Code criminel* du Canada — notamment les trois infractions de propagande haineuse (articles 318 et 319) et les crimes haineux de méfait — peuvent être signalés à des fins d'enquête aux services municipaux, provinciaux ou fédéraux de police dans le domaine. De plus, la police partout au Canada a pour directive de consigner les données probantes de la haine en tant que facteurs incitatifs à la perpétration d'infractions autres à saisir dans la version 2.2 du Programme de DUC. Les enquêteurs de la GRC sont tout particulièrement tenus de préciser si les infractions présumées sont dictées ou non par la haine, quel que soit le type d'incident.

Cependant, le gouvernement du Canada convient du fait que l'efficacité des lois contre les discours haineux dépend de la formation que reçoivent les forces de l'ordre, de leur état de préparation et de leur capacité à signaler les crimes haineux et à enquêter sur ceux-ci, tant hors ligne que dans le cyberspace.

Le gouvernement du Canada convient également du grand besoin de donner aux membres des forces de l'ordre, dont les agents, une bonne formation de sensibilisation raciale et culturelle et de gestion des cas possibles de crimes haineux qui sont signalés de façon juste, attentive, exhaustive et respectueuse sur les plans racial et culturel. La GRC reconnaît également que le Canada est un pays diversifié et, conformément à la mission, à la vision et aux valeurs de la GRC, ses membres doivent être en tout temps justes, attentifs, compréhensifs et respectueux sur les plans racial et culturel. En ce moment, des efforts considérables sont déployés pour mettre au point et donner une formation sur les compétences culturelles aux forces de l'ordre et à leurs membres. Par exemple, les cours de formation en ligne mis au point par les organismes fédéraux et services de police à propos d'une gamme de thèmes pertinents, dont les préjugés raciaux dans le maintien de l'ordre, la prise de conscience des crimes haineux et les enquêtes sur les crime haineux, sont proposés à faible coût ou gratuitement aux corps policiers canadiens partout au pays dans un réseau agréé et subventionné de formation policière au Canada.

En outre, depuis novembre 2006, tous les cadets de la GRC reçoivent une formation sur les préjugés inconscients, la sensibilisation interculturelle, les droits de la personne et la discrimination, de même que les rapports historiques au Canada entre les



colons et les Autochtones. Les membres de la GRC sur le terrain reçoivent une formation supplémentaire sur la prise de conscience des préjugés, la pleine conscience de la diversité, la prise de conscience relative aux Autochtones et aux Premières nations, les formes culturelles de violence, de même qu'un cours en classe sur la prise de conscience culturelle; au Québec, la GRC offre par surcroît un cours en classe sur la compétence culturelle.

Toutefois, le gouvernement du Canada se rend compte que la formation des professionnels de la sensibilisation culturelle au sein des forces de l'ordre varie passablement d'un organisme à l'autre et que certaines personnes peuvent avoir peine à intérioriser la sensibilisation culturelle. Le gouvernement du Canada tient malgré tout à appuyer la mise au point d'une formation et d'outils appropriés aux forces de l'ordre pour leur faire prendre conscience de l'importance de la sensibilisation raciale et culturelle. À ce titre, au moyen du budget de 2017, il a consacré une somme de 2,4 millions de dollars sur cinq ans, et de 0,6 million de dollars/année par la suite à la GRC pour la conception et l'exécution d'une formation destinée à tous ses employés à propos du savoir-faire culturel et les traumatismes et la violence fondée sur le sexe.

De plus, dans le cadre de travaux sur une stratégie nationale pour contrer la radicalisation menant à la violence et ses impacts sur les communautés, Sécurité publique Canada travaillera avec la GRC et d'autres partenaires et secteurs à explorer des options pour améliorer la disponibilité et la qualité de la formation des agents de police, y compris de la formation pour qu'ils soient mieux à même de soutenir les communautés faisant face à des crimes et incidents haineux. Les premiers travaux financés par le Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence de Sécurité publique Canada (ci-après le Centre canadien), au moyen du Fonds pour la résilience communautaire, traitent de l'utilisation et de l'efficacité de certaines démarches dans la formation des agents de première ligne à propos des enjeux de la haine, de la polarisation et de l'extrémisme violent. Les leçons tirées dans le cadre de ces travaux, ainsi que la vaste rétroaction des Canadiens sur les façons par lesquelles la haine et la polarisation peuvent nuire aux personnes et aux communautés, contribueront à éclairer les travaux du Centre canadien dans l'élaboration d'une stratégie nationale pour contrer la radicalisation qui mène à la violence. On pourrait également intégrer des questions sur des démarches davantage fructueuses dans les enquêtes sur les crimes haineux par la mobilisation communautaire en fonction d'une nouvelle démarche nationale de lutte contre le racisme, étant donné l'attention prêtée au rassemblement d'experts, d'organisations communautaires, de citoyens et de chefs interconfessionnels pour trouver de nouvelles façons de collaborer dans la lutte contre la discrimination.

Au-delà des possibilités offertes aux forces de l'ordre, il existe plusieurs outils accessibles pour recueillir des renseignements sur la victimisation en lien avec les crimes et actes haineux. Parmi ceux-ci, il y a l'Enquête sociale générale (ESG) de Statistique Canada, laquelle se déroule tous les cinq ans et sonde un échantillon de 25 000 personnes de 15 ans et plus dans les provinces et les territoires pour savoir si elles ont été victimes

au cours de la dernière année de crimes parmi les huit qui sont répertoriés. Depuis 2009, on demande aux répondants à l'ESG s'ils perçoivent l'infraction commise contre eux comme ayant été dictée par la haine et, si tel est le cas, ce qui a constitué selon eux l'incitatif à ce chapitre.

Les commissions des droits de la personne de même que les systèmes de déclaration tenus par une gamme de comités et ministères chargés des normes d'emploi à l'échelon provincial, de services de police municipaux, d'organismes municipaux, de syndicats, et d'organismes sans but lucratif nationaux constituent également d'autres plateformes par lesquelles les victimes d'actes haineux, de racisme et de discrimination religieuse peuvent déposer une déclaration.

Le gouvernement du Canada reconnaît que les outils offerts pour déclarer les actes haineux ne sont pas uniformes entre les secteurs de compétence et les collectivités, et que les possibilités disparates de déclaration qui sont offertes peuvent prêter à confusion aux yeux des victimes qui pourront chercher à déclarer de tels incidents et à obtenir un appui pour se remettre des retombées. Sécurité publique Canada entend donc continuer à collaborer avec des partenaires internes et externes au gouvernement pour étudier des façons plus efficaces de déclarer des incidents haineux. Entre-temps, le ministère de la Justice Canada propose le Fonds d'aide aux victimes aux organisations non gouvernementales qui cherchent à créer d'autres possibilités de déclaration ainsi que d'autres services à l'intention des victimes de crimes haineux et d'actes haineux.

## **Conclusion**

Le gouvernement du Canada tient de nouveau à remercier les membres du Comité pour leur travail ainsi que tous ceux qui ont comparu devant le Comité et tous ceux qui ont contribué aux travaux du Comité. Le gouvernement affirme son engagement à faire avancer ces enjeux importants en vue d'un Canada plus équitable et inclusif.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



L'honorable Mélanie Joly, C.P., députée  
Ministre du Patrimoine canadien